



<http://www.google.com>

Sommaire

• Édito:

Le déroulement des élections en question

• Les Rubriques :

1- Le terrorisme en Tunisie : Raid sanglant au mont Chaambi

2- Reporters sans frontières : le décret-loi 115, une avancée ambiguë

3- La loi de finances complémentaire : rien de nouveau

4- Gaza sous les bombes : l'urgence d'une enquête sur les crimes de guerre israéliens

5- Torture au Maroc

6- La vie associative en Egypte sous la menace d'un projet de loi liberticide

ÉDITO | Le déroulement des élections en question

Les Tunisiens continuent à traîner les pieds et ne se bousculent guère devant les bureaux d'inscriptions. Lors des premières semaines, le taux d'inscription était faiblard : 170 000 après deux longues semaines (Le Maghreb, 11-7-2014)... D'où les appels à la prolongation des délais d'enregistrement, voire au report des échéances électorales.

Foin de l'incroyable théorie du complot qui a très vite débusqué des intentions attentatoires au processus de transition (cf. le Temps 12-7-2014), essayons de voir ce qu'il en est calmement. Il apparaît très vite qu'il y a un indéniable fossé entre les « élites » politiques en compétition pour les élections et les citoyens qui se plaignent du manque d'intérêt pour les problèmes économiques et sociaux qui pèsent sur leur vie quotidienne.

« J'aime la Tunisie, donc je m'inscris », tel est le slogan de la campagne civique pour inciter les citoyens à s'inscrire sur les listes électorales. Pas moins de 2500 agents y participent ; 70 bureaux ambulants sillonnent villes et villages... Mais la ruée vers les listes n'est toujours pas au rendez-vous... Force est donc de chercher les causes de cette indifférence, alors que tout le monde (politique) mise sur les élections pour mettre le pays sur les rails de la démocratie après une si longue transition ponctuée de turbulences et de menaces.

Il est évident que l'enthousiasme du citoyen pour les élections est indexé sur le degré de confiance que les électeurs potentiels comme les politiques accordent à l'ISIE et aux IRIE. Cette confiance est elle-même conditionnée par l'indépendance et la neutralité de ces instances par rapport aux différents acteurs de la scène politique.

Le scepticisme et la défiance ont accompagné de l'ISIE dès sa naissance sous le dôme de l'ANC, tant le jeu partisan de la ventilation des allégeances a pesé dans la composition de l'Instance. De même pour les IRIE : l'Union régionale du Travail de Tataouine a très vite mis en cause la composition



EDITO (Part 2)

des instances régionales ; de même, l'Observatoire tunisien de l'indépendance de la justice a exprimé ses doutes quant à la neutralité des IRIE et demandé un contrôle de l'action de l'ISIE par le Tribunal administratif.

Les partis à leur tour y sont allés de leurs communiqués accusant l'ISIE « d'entraver l'inscription des électeurs » ; « d'agir dans l'intérêt de certaines parties aux dépens d'autres » (Ach-Chourouq, 17-7-2014) ; et pointant l'existence de certains noms à la tête des IRIE, à l'intérieur du pays comme à l'extérieur, dont l'affiliation à certains partis était avérée, sans compter le maintien de personnels partisans dans les ambassades et consulats... Et de conclure à une réelle menace qui pèse sur la transparence et l'honnêteté de l'opération électorale (même source).

Ce climat de méfiance a été aggravé par les palinodies de l'ISIE elle-même. Ainsi, après avoir défendu mordicus tous les membres des IRIE et leurs chefs de file (Ach-Chaab, 10-7-2014), Chafik Sarsar s'est rétracté et a dû démettre le président de l'IRIE de France 2, donnant ainsi raison à ceux qui ont dénoncé son appartenance au mouvement Ennahdha. Rappelons que le journal ach-Chaab a déclaré posséder des enregistrements de séances de briefing de militants dudit parti, sur l'attitude à observer pendant les élections, par Kamel Hnihina.

Selon certains observateurs, la lenteur des inscriptions traduit une véritable désaffection de la part des citoyens par rapport à la chose politique. Kais Saïed, par exemple, estime que les Tunisiens « ont voulu ainsi marquer leur refus de la politique telle qu'elle s'est exercée durant les trois années écoulées ». Les va-et-vient d'un groupe parlementaire à un autre, l'oubli des promesses électorales « sont des fautes politiques » inexpiables, a-t-il ajouté (Nawat, 3-7-2014).

L'ISIE a bien tenté de calmer le jeu en organisant une réunion avec les partis politiques. Elle a fini par prolonger les délais d'inscription au-delà du 22 juillet tout en observant la pression sur le travail de l'ISIE que risque de provoquer le bouleversement du calendrier des activités de l'Instance (Al-Maghreb, 11-7-2014).

En vérité, le peu d'entrain pour les listes électorales n'est pas lié seulement au scepticisme qui entoure la composition et l'action de l'ISIE et des IRIE, à l'intérieur comme dans l'émigration. Le désintérêt

touche la chose publique elle-même, la res publica. Ayant trop attendu les bienfaits d'une Révolution qu'il ne voit pas poindre, le citoyen se détourne du processus de transition dont il ne voit pas le bout. Trois ans après le 14 janvier 2011, la vie quotidienne n'a pas changé, quand elle ne s'est pas dégradée, la sécurité du pays est constamment en péril, le chômage continue d'augmenter ainsi que la proportion des pauvres... Autant de facteurs d'exaspération du citoyen : les prix continuent à augmenter inexorablement, les investissements - ce sésame tant célébré - piquent du nez et le spectacle des funérailles de nos soldats victimes du terrorisme se banalise. Or, l'emploi et la question sociale demeurent la préoccupation majeure des Tunisiens (sondage, Al-Quds al-Arabi, 9-7-2014). CQFD.

Si l'on y ajoute que, pour beaucoup de citoyens, les jeux sont faits et l'issue des élections est connue d'avance, on peut mesurer l'effet anesthésiant des sondages qui, de semaine en semaine réitèrent que la compétition oppose le mouvement islamiste (Ennahdha) à son rival libéral (Nida Tounes), voués à s'entendre pour, après, partager le pouvoir (voir le rapport de Crisis group, juin 2014).

Il faut cependant observer que, contrairement aux pronostics qui annonçaient une désaffection encore plus grande pour les listes électorales en raison du terrorisme, on a remarqué une accélération du rythme des inscriptions après l'attentat sanglant du 16 juillet : selon Chafik Sarsar (19-7-2014,) le rythme a atteint 30 000 inscriptions par jour, passant de 280 000 le 16 à 380 000 le 19 juillet. Un bémol cependant : ce mouvement est perceptible surtout dans les grandes villes comme le grand Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte... A Kairouan, par exemple, le nombre des nouveaux inscrits ne dépasse pas les 5,8% de la liste des électeurs.

Tout un faisceau de facteurs explique donc la lenteur inquiétante des inscriptions créant ainsi un engrenage néfaste pour l'alternance démocratique : l'indifférence d'une partie des citoyens ne pourra que favoriser les partis jouissant d'une base électorale confortable, d'une audience politique et d'une logistique efficiente, au détriment des partis peu dotés en moyens.

D'autant qu'il n'existe pas de dispositif sérieux pour le contrôle de l'argent politique dont on sait l'importance dans le déroulement de la précampagne puis de la campagne électorale.



Comme l'a observé ATIDE (Association pour la transparence et l'intégrité des élections), les mesures de pénalisation des infractions liées au financement de la campagne sont dérisoires et n'auront aucun effet dissuasif (al-Maghreb, 56-7-2014). De son côté, l'observatoire Chahed ne cesse d'alerter le gouvernement sur le risque de naufrage des élections « inondées par des finances incontrôlées » (même source).

Les élections prochaines seront décisives pour l'avenir de la transition démocratique. L'espoir immense qu'elles suscitent est brouillé par des inquiétudes légitimes. Pour passer ce cap fatidique, il faudra que l'ISIE fasse preuve de neutralité et d'autorité, que le gouvernement impose le respect de la loi par tous, que les partis prennent leurs responsabilités et mettent le souci de réussite de la transition au-dessus de l'appétit de pouvoir... Conditions qui semblent pour l'heure difficiles à réaliser... Wait and see.

Le terrorisme en Tunisie : Raid sanglant au mont Chaambi



<http://www.google.com>

Mercredi 16 juillet, le terrorisme a frappé fort au mont Chaambi, pourtant zone militaire très surveillée. Bilan sanglant et inédit depuis que le terrorisme a élu domicile voilà 2 ans dans la Tunisie post-révolutionnaire : 15 soldats tués et 24 blessés.

La date n'est pas fortuite, elle a beaucoup de sens pour les jihadistes puisqu'elle correspond à la ghazwa (conquête) de Badr qui a opposé les soldats du Prophète à l'armée « impie ». Le récit colporté par la Tradition décrit une armée peu nombreuse et chichement armée qui a eu raison de la soldatesque innombrable de Quraysh. Le moment Badr inaugure une série de victoires pour le camp de l'islam. La symbolique rudimentaire du jihadisme se réfère à cette scène inaugurale : les tenants d'un islam pur et dur à l'assaut d'une société impie.

L'opération a été un choc non seulement en raison du nombre élevé de pertes humaines, mais aussi parce qu'elle constitue le troisième coup dur essuyé par l'armée en l'espace de trois mois : après l'assaut contre la maison du ministre de l'Intérieur (4 soldats morts) et la disparition de 4 autres soldats victimes de l'explosion de mines. Cela n'a pas manqué de susciter des questions sur la capacité de l'armée nationale à affronter le terrorisme, surtout après les déclarations du chef du gouvernement qui a dévoilé des renseignements annonçant d'autres opérations terroristes.



Le N° de juin 2014 de la revue Etudes internationales a été consacré aux Actes de la rencontre sur le Maghreb, l'Union européenne et les transformations de l'Afrique subsaharienne. On peut en retenir trois conclusions essentielles au sujet du terrorisme et du crime organisé :

- La croyance religieuse n'est pas le principal ressort du terrorisme ;
- Les questions politiques, économiques et sociales ainsi que les questions culturelles sont à l'origine de l'instabilité de la Méditerranée méridionale ;
- Les Etats de la région ne sont pas préparés à affronter le terrorisme et le crime organisé alors que les auteurs de terrorisme sont dotés de moyens humains et logistiques énormes, d'un soutien extérieur déclaré ou occulte.

Le rapport de synthèse pointe également le laxisme de l'Union européenne qui ne semble pas avoir pris la mesure des périls qui s'accumulent, mettant en danger la paix en Méditerranée et en Afrique subsaharienne.

Certes, il faut prendre acte de l'ampleur de la réaction en Tunisie : des manifestations dans tout le pays ont dénoncé le terrorisme et les partis politiques ont été unanimes à appeler à la tenue d'un congrès national contre le terrorisme.

Certes, le gouvernement a pris certaines mesures énergiques en fermant quelques mosquées jusque là hors de tout contrôle, en ordonnant la poursuite des extrémistes qui sont sortis dans la rue pour célébrer la « victoire » jihadiste et en fermant quelques sites internet et quelques stations radio et de télévision diffusion des programmes appelant au jihad et au takfir.

L'éradication de terrorisme demeure néanmoins peu probable dans l'immédiat, au moins pour les raisons suivantes :

- Comment contenir puis éradiquer le terrorisme alors que le terreau qui le nourrit est encore là ? 149 mosquées demeurent incontrôlées et continuent à diffuser leur discours de haine et d'exclusion, selon Rafik Chelli ancien Directeur général de la Sécurité et actuel secrétaire général du Centre tunisien des études de la sécurité globale (As-Sabâh, 16-7-2014). On peut y adjoindre les garderies d'enfants salafistes, les stations radio vouées au takfir et encore en activité... Le terrorisme manie le discours avant de manier les armes...
- Comment se débarrasser du terrorisme sans demander des comptes à ceux qui ont contribué à son développement ? L'opinion peut-elle encore croire en la sincérité de ceux qui naguère appelaient la jeunesse au jihad et à la guerre contre les kouffâr (impies) et qui se trouvent aujourd'hui aux premiers rangs pour dénoncer les terroristes ? Parmi eux, certains qui appelaient hier à couper les bras et les jambes des opposants siègent toujours à l'ANC.
- Quel sérieux accorder au combat contre le terrorisme lorsque le débat sur la loi antiterroriste se mue en palabres interminables alors que le pays attend d'urgence un cadre légal qui permette d'éviter la tentation de l'efficacité abusive dans la lutte contre le fléau terroriste, tentation qui gagne déjà certains milieux de la Sécurité, voire de la société civile.

La tenue d'assises nationales pour la lutte contre le terrorisme est plus que jamais à l'ordre du jour afin de mettre en place une stratégie élaborée en commun : gouvernement, partis, société civile, tous au front. A condition que la conscience et l'urgence nationale prennent le dessus sur les égocentrismes partisans.



Pourtant, on est loin du consensus béat : l'UGTT, parrain majeur dudit dialogue national, n'a pas tardé à manifester son mécontentement, jugeant que les correctifs budgétaires sont à rebours des engagements pris lors du dialogue économique, d'autant que les mesures prises l'ont été sans consultation des partenaires sociaux (UGTT, département des Etudes).

Parmi les correctifs envisagés :

- Un taux de croissance revu à la baisse : 2,8% au lieu des 4% prévus par le budget initial. Les raisons invoquées sont la baisse des exportations et des intentions d'investissement, la dégradation du taux de change du dinar liée au déficit de la balance commerciale, notamment pour les matières vivrières (ach-Chourouq, 15-7-2014).
- La LFC ne fait que reconduire les mêmes options libérales qui commandent l'économie tunisienne depuis des dizaines d'années et qui ont conduit aux secousses sociales de la dernière décennie : on ne sort pas des impératifs catégoriques de neutralité économique de l'Etat, de renoncement à la volonté collective de régulation au profit du secteur privé comme le remarque l'économiste Abdeljelil Bedoui.
- Malgré les mesures d'austérité prises par le nouveau gouvernement concernant le train de vie de l'Etat, aussi bien l'ANC que la Présidence de la République continuent à jouir de crédits inversement proportionnel à leur crédit moral auprès de la population selon l'économiste.
- Le prix de la crise est, une fois encore, payé par les couches moyennes et pauvres, qui doivent s'acquitter de nouvelles taxations directes ou indirectes comme la nouvelle fiscalité relative au divers types de véhicules, la hausse du prix du tabac, des cartes de téléphones, du recours à la justice ou l'inénarrable taxe de 30 dinars pour contracter mariage...
- La hausse des prix des carburants, imposée semble-t-il par le FMI qui estime que le volume de subventions consacré à ce produit est trop lourd pour le budget. Cette mesure est dénoncée par l'UGTT qui considère qu'elle pèse trop sur le pouvoir d'achat du citoyen.
- Une grande partie des observateurs, tout en saluant les mesures salutaires comme celle visant la fraude fiscale et le commerce parallèle qui ne cessent d'hypothéquer l'économie nationale, critique des mesures de courte portée qui ne prennent pas les deux fléaux à bras le corps.

Letter from the committee

Pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie

C.R.L.D.H.T

Juillet 2014



Gaza sous les bombes : l'urgence d'une enquête sur les crimes de guerre israéliens

Depuis le déclenchement de l'offensive israélienne dite « Bordure protectrice » contre la bande de Gaza du 7 juillet 2014 jusqu'au 21 juillet, le bilan sanglant n'a cessé de s'aggraver : au moins 500 Palestiniens tués dont 400 civils, 2500 sont blessés, 1700 maisons détruites, des dizaines de bâtiments publics, écoles, hôpitaux, mosquées réduits en cendres... Sans compter l'exode de milliers de personnes fuyant les bombardements israéliens vers nulle part.

Les missiles de la résistance palestinienne ont tué en réaction deux civils au moins.



<http://www.google.com>

Cette énième guerre israélienne contre la population de Gaza advient sept ans après un blocus inhumain. Si comme toutes les ONG respectueuse du droit, le CRLDHT ne peut se réjouir des attaques visant des cibles civiles, il tient à rappeler, que les crimes perpétrés dans la bande de Gaza sont des crimes de guerre. La violation du droit international par l'armée israélienne maintes fois avérée ne peut plus être tolérée. Son impunité ne sera pas éternelle.

Le CRLDHT appelle la société internationale à se mobiliser pour la cessation de l'offensive israélienne, la protection de tous les civils et la mise en place d'une commission d'enquête sur les crimes de guerre de l'armée israélienne.

Torture au Maroc :



<http://www.google.com>

A l'occasion de la journée internationale de solidarité avec les victimes de la torture (26 juin), la Ligue Marocaine pour la Citoyenneté et les droits de l'Homme a publié un rapport accablant sur la torture dans les lieux de détention au Maroc. Outre les pratiques quotidiennes comme le passage à tabac, la Ligue a évoqué des pratiques plus « sophistiquées » comme les décharges électriques dans les parties génitales, l'introduction d'objets de toutes sortes dans le rectum...



En plus, la brutalité des interventions policières pour disperser les manifestants, provoquant des blessures graves et même des décès, sont assimilables à des sévices.

Tout en prenant acte du projet d'obligation d'enregistrement audio-visuel des interrogatoires prévu par le ministère marocain de la Justice, la Ligue le juge insuffisant pour la cessation véritable des sévices et des brutalités dans les locaux de la police.

La vie associative en Egypte sous la menace d'un projet de loi liberticide



<http://www.google.com>

Vingt-neuf ONG dont l'Institut du Caire pour les études des droits de l'Homme, l'Organisation égyptienne des droits de l'homme, Egyptiens contre la discrimination religieuse ont signé une déclaration pour dire leur vive inquiétude face au projet de loi préparée par le ministère de la Solidarité sociale. Il s'agit d'un véritable coup de canif taillant dans le vif du texte constitutionnel et faisant fi des engagements internationaux de l'Etat égyptien puisqu'il vise tout simplement à mettre les associations sous le contrôle de l'Etat et à verrouiller l'espace public.

Le gouvernement cherche, selon les signataires, à faire taire toute expression civile autonome. Les peines prévues contre les contrevenants vont jusqu'à 15 ans de prison ferme.

Les ONG internationales sont également visées puisque le projet de loi soumet leurs activités à des conditions telles que toute action devient impossible.

Les ONG égyptiennes sonnent donc l'alarme contre une loi scélérate qui va réduire à néant l'activité associative et toute expression civile dans l'espace public.